

Commune :
HAZEBROUCK (295)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 3377 C
Document vérifié et numéroté le 23/12/2022
A Dunkerque
Par DAVID CAMILLE
géomètre principale
Signé

Service Départemental des Impôts Fonciers
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Bureau d'Hazebrouck
60 Av du Maréchal De Lattre de Tassigny
59190 Hazebrouck
Téléphone : 03.28.42.61.72
Fax : 03.28.42.61.98
sdif.nord.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

Feuille(s) : 000 C
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]
ID : 059-215902958-20230208-DELIB015CM0223-DE

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 23/12/2022
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par HUGUES LAPOUILLE (2)
Réf. :
Le 23/12/2022

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

